



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2023-010

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2023

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Courrier

63-2023-01-19-00005 - Arrêté du 19 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration [?] spécial départemental et des membres de la formation spécialisée du comité social [?] d'administration départemental du Puy-de-Dôme (4 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2023-01-19-00005

Arrêté du 19 janvier 2023 portant désignation
des membres du comité social d'administration
spécial départemental et des membres de la
formation spécialisée du comité social
d'administration départemental du
Puy-de-Dôme



Arrêté du 19 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial départemental et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration départemental du Puy-de-Dôme

L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté rectoral du 12 janvier 2023 fixant la composition des comités sociaux d'administration spéciaux départementaux ;

ARRÊTÉ :

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration spécial départemental (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, comprend, outre monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme (ou son représentant) qui le préside, madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme.

Article 2

Sont nommés, en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial départemental du Puy-de-Dôme, les dix membres titulaires et dix membres suppléants élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de UNSA éducation

a) Représentants titulaires [5 sièges]

Pierre VALLEJO, professeur des écoles, brigade rattachement administratif école élémentaire Jules Vallès - Clermont-Ferrand

Daniel CORNET, professeur certifié, collège Jean Rostand - Les Martres-de-Veyre

Amandine DUVIVIER, professeure des écoles, brigade rattachement administratif école élémentaire Mercoeur - Clermont-Ferrand

Florence BOYER, professeure des écoles, école élémentaire Diderot - Clermont-Ferrand

Quentin DUROCH, directeur, école élémentaire - Luzillat



b) Représentants suppléants [5 sièges]

Bernard MENIER, professeur certifié, collège George Onslow - Lezoux
Sylvain MAYOUX, professeur des écoles, brigade rattachement administratif école élémentaire Jules Verne - Clermont-Ferrand
Maëva DONDRILLE, professeure certifiée, collège Gérard Philipe - Clermont-Ferrand
Emmanuel CHABAUD, personnel de direction, collège Les Prés - Issoire
Franck PILANDON, enseignant référent

2. Au titre de FSU

a) Représentants titulaires [3 sièges]

Alexis BERGER, professeur des écoles, école maternelle Jules Ferry - Cébazat
Isabelle ROUSSY, professeure des écoles, école maternelle Michelet - Clermont-Ferrand
Anne FORAY, professeure des écoles, école élémentaire Le Bourgnon - Lempdes

b) Représentants suppléants [3 sièges]

Murielle VEISZ, professeure certifiée, collège René Cassin - Manzat
Fabien CLAVEAU, professeur certifié, collège Marc Bloch - Cournon-d'Auvergne
Carine CORRIGER, professeur EPS, collège Marcel Bony- Murat-le-Quaire

3. Au titre de FNEC-FP-FO

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Nicolas DUQUERROY, professeur des écoles, brigade rattachement administratif école élémentaire - Ennezat
Cécile BŒUF, CPE, collège Pierre Mendès France - Riom

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Nicolas TACHIN, professeur des écoles, brigade rattachement administratif école élémentaire Bizaleix - Issoire
Denis ALLEMAND, professeur agrégé d'éducation musicale, collège Verrière - Issoire

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental institué auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme, comprend, outre monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme (ou son représentant) qui la préside, madame la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme.

Article 4

Sont nommés, en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental du Puy-de-Dôme, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de UNSA éducation

a) Représentants titulaires [5 sièges]

Florence BOYER, professeure des écoles, école élémentaire Diderot - Clermont-Ferrand
Pierre VALLEJO, professeur des écoles, brigade école élémentaire Jules Vallès - Clermont-Ferrand
Amandine DUVIVIER, professeure des écoles, brigade école élémentaire Mercoeur - Clermont-Ferrand

Daniel CORNET, professeur certifié, collège Jean Rostand - Les Martres-de-Veyre
Maëva DONDRILLE, professeure certifiée, collège Gérard Philipe - Clermont-Ferrand

b) Représentants suppléants [5 sièges]

Jérôme FABRE, professeur des écoles, école maternelle Anatole France - Clermont-Ferrand
Virginie BRUN, personnel administratif, DSDEN - Clermont-Ferrand
Evelyne LAFAYE, gestionnaire, collège Henri Pourrat - Ceyrat
Isabelle PEYRAT, infirmière, collège Albert Camus - Clermont-Ferrand
Jennifer LAFUENTE, AESH, école élémentaire Chanteranne - Clermont-Ferrand

2. Au titre de FSU

a) Représentants titulaires [3 sièges]

Isabelle ROUSSY, professeure des écoles, école maternelle Michelet - Clermont-Ferrand
Anne FORAY, professeure des écoles, école élémentaire Le Bourgnon - Lempdes
Fabien CLAVEAU, professeur certifié, collège Marc Bloch - Cournon-d'Auvergne

b) Représentants suppléants [3 sièges]

Sophie NEE, professeure des écoles, école élémentaire - Mirefleurs
Isabelle DYDUCH, AESH, LP Marie Laurencin - Riom
Raphaël VINCENT, professeur d'EPS, collège Gordon Bennett - Rochefort-Montagne

3. Au titre de FNEC-FP-FO

a) Représentants titulaires [2 sièges]

Nicolas DUQUERROY, professeur des écoles, brigade rattachement administratif école élémentaire - Ennezat
Cécile BŒUF, CPE, collège Pierre Mendès France - Riom

b) Représentants suppléants [2 sièges]

Lisa BEUCART-MOUTON, professeure des écoles, brigade rattachement administratif Clermont-Ville
Pierrick POINTUD, professeur certifié, collège Gordon Bennett - Rochefort-Montagne



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Article 5

La secrétaire générale de la DSDEN du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 janvier 2023

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'Éducation nationale
du Puy-de-Dôme

signé
Michel Rouquette